**Panel Pouvoir Judiciaire et Contrôle de Constitutionnalité en Asie Pacifique**

**INTERVENTION 1**

Auteur : Eugénie Mérieau, INALCO

Titre de la communication : La juridictionnalisation du politique en Thaïlande, une étude de la Cour Constitutionnelle siamoise

Résumé :

Depuis le début de la crise politique thaïlandaise en 2005, la Cour Constitutionnelle thaïlandaise a renversé deux gouvernements (septembre et décembre 2008), dissous quatre partis politiques de la coalition au pouvoir, notamment par deux fois, le parti majoritaire (mai 2007 et décembre 2008); elle s'est également opposée à deux procédures de révision constitutionnelle (2012 et 2013); surtout, elle a par ses invalidations d'élections législatives (mai 2006, février 2014) joué un rôle instrumental dans le succès des deux derniers coups d'Etat militaires en Thaïlande (septembre 2006 et mai 2014). Cet article propose une étude de la Cour Constitutionnelle thaïlandaise s'appuyant sur le cadre théorique développé par Ran Hirschl, notamment en ce qui concerne la théorie de l'expansion du pouvoir judiciaire comme stratégie de préservation hégémonique. "La judiciarisation de la mégapolitique peut également être le fait de groupes sociopolitiques influents qui, anxieux de perdre leur pouvoir, cherchant les moyens de préserver leur hégémonie. Ces groupes et leurs représentants politiques sont plus enclins à déléguer les questions de construction nationale et d'identité collective au judiciaire lorsque leur vision du monde se trouve remise en cause dans les sphères de décision fondées sur le principe majoritaire" (Ran Hirschl, “The judicialization of mega-politics and the rise of political courts”, 2008) Cet article vise à examiner en détail les mécanismes par lesquels le pouvoir judiciaire et plus particulièrement la Cour Constitutionnelle, est devenu un acteur politique pivot dans la crise actuelle, formant une alliance avec les forces politiques traditionnelles de la société siamoise, à savoir la monarchie, l'armée et la bureaucratie.

Title : The judicialization of politics in Thailand, a study of the Thai Constitutional Court

Abstract :

Within the last eight years, the Thai Constitutional Court has unseated two governments (September and December 2008), dissolved four ruling political parties, including on two occasions, the same majority party (May 2007 and December 2008), prevented attempts at constitutional revision (2012, 2013), and, more importantly, paved the way for two coups d'etat (September 2006, May 2014) by cancelling general elections (May 2006, February 2014). The Thai case is a very accurate illustration of Ran Hirschl’s theory of influential hegemonic preservation, according to which « The judicialization of mega politics may also be driven by hegemonic preservation attempts taken by influential sociopolitical groups fearful of losing their grip on power. Such groups and their political representatives are more likely to delegate to the judiciary formative nation-building and collective-identity questions when their worldviews and policies preferences are increasingly challenged in majoritarian decision-making arenas » (Ran Hirschl, “The judicialization of mega-politics and the rise of political courts”, 2008) The paper aims at investigating the mechanisms by which the judiciary and in particular the Constitutional Court has become a politicized element in Thailand and as well as a powerful actor in the country’s crisis, associated with the trinity forces in society –namely, the bureaucracy, the monarchy and the army.

**INTERVENTION 2**

Auteur : Justine Guichard, Columbia/Sciences-Po

Titre de la communication **:** « Contraire à l’ordre fondamental de la démocratie libérale » , Conceptions et usages de la démocratie militante dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle sud-coréenne

Résumé :

La notion de « démocratie militante » renvoie à la disposition des régimes constitutionnels

contemporains à empêcher que leurs droits et institutions soient investis à des fins considérées comme menaçantes pour leur propre existence. L’exemple par excellence est incarné par la République fédérale allemande, dont l’article 21 de la Loi fondamentale confère à la Cour constitutionnelle le pouvoir d’interdire les partis politiques qui « cherchent à subvertir ou à abolir l’ordre fondamental libéral et démocratique (freiheitlich demokratische Grundordnung) ». En Corée du Sud, la Cour constitutionnelle introduite au lendemain de la transition démocratique de 1987 dispose de « pouvoirs militants » similaires, notamment celui de destituer les hauts fonctionnaires et de dissoudre les partis dont les buts ou les activités contrediraient « l’ordre fondamental de la démocratie libérale » (chayuminjujŏk kibonjilsŏ). Non contente d’avoir rendu des décisions hautement controversées en lien avec chacune de ces deux attributions (respectivement en 2004, lorsque les juges constitutionnels ont annulé la procédure de destitution engagée contre le président Roh Moo-hyun, puis en 2014, quand a été prononcée la dissolution du Parti progressiste unifié), la cour a déployé la rhétorique de la démocratie militante dans plusieurs autres affaires. Notre communication se propose d’analyser les conceptions et usages faits de cette notion dans la jurisprudence émise par la Cour constitutionnelle de Corée depuis la fin des années 1980, tout en formulant l’hypothèse que ses décisions révèlent l’ambivalence même du rôle joué par l’institution en tant que gardien de la constitution dans la période post-autoritaire.

Title : “Contrary to the basic order of free democracy” Understandings and uses of militant democracy in South Korean constitutional jurisprudence

Abstract :

The notion of “militant democracy” captures the readiness of contemporary constitutional regimes to prevent their rights and institutions from being enjoyed in ways considered to endanger their very existence. The most notorious example of militant democracy is embodied by the Federal Republic of Germany, whose Basic Law’s article 21 empowers the Constitutional Court to ban political parties that “seek to undermine or abolish the free democratic basic order (freiheitlich demokratische Grundordnung).” In South Korea, the Constitutional Court introduced in the wake of the country’s 1987 transition to democracy is similarly endowed with “militant powers,” such as impeaching public officials and dissolving political parties whose aims or activities are found to contradict the “basic order of free democracy” (chayuminjujŏk kibonjilsŏ). In addition to having delivered high-profiled and controversial rulings in connection to each of these two attributions (respectively in 2004, when constitutional justices nullified the impeachment procedure against then President Roh Moo-hyun, and in 2014, when they pronounced the disbandment of the Unified Progressive Party), the court has deployed the rhetoric of militant democracy in a variety of other cases. The present paper proposes to analyze the understandings and uses made of this concept in the jurisprudence rendered by the Constitutional Court of Korea since the late 1980s, hypothesizing that its decisions highlight the ambivalent role which the institution has played as guardian of constitution in the post-authoritarian era.

**INTERVENTION 3**

Auteur : Jérémie Chambeiron, INALCO

Titre de la communication : La cour constitutionnelle à Taïwan : l'évolution d'une institution à partir de 1990

Résumé :

Taïwan a connu depuis les années 90 trois présidents successifs, et plusieurs types de gouvernement. Avec l'élection de Lee Teng­hui en 1996 (déjà président pendant la transition), le

KMT est resté majoritaire, mais une alternance se produit avec l'arrivée au pouvoir de Chen Shui-

bian, membre du Parti Démocrate­Progressiste en 2000. Cette transition n'a toutefois pas eu lieu au niveau du pouvoir législatif, resté contrôlé par le KMT. Dans ces conditions de gouvernement

minoritaire, le travail législatif a été largement bloqué : un­tiers des projets de loi présentés par tous les gouvernements durant la période a été adopté par les députés, au prix souvent de longues

négociations. Le KMT est revenu au pouvoir avec l'élection de Ma Ying­jeou en 2008. Les Grands Juges ont dans ce contexte peu à peu conforté leur position. L'institution était marginalisée durant la période des « Dispositions provisoires ». A partir des années 90, accompagnant la démocratisation, les Grands Juges se sont assurés leur indépendance en n'intervenant que de façon limitée dans les affaires politiques, malgré les difficultés de gouvernement à partir de 2000. Parallèlement, ils se sont montrés actifs et favorisant une expansion des garanties juridiques en matière de libertés.

Title : The constitutional Court in Taiwan, the remodelling of an institution since 1990

Abstract :

Three presidents were elected since 1996 in Taiwan. With the already president Lee Teng-hui's election in 1996, the KMT (*Kuomintang*) kept its hold on taiwanese institutions, but a transfer of power took place in 2000 when DPP (*Minjindang*) member Chen Shui-bian won the presidential election. In the meantime, the KMT secured control of the Legislative Yuan's majority, the taiwanese parliament, in every legislative election, resulting in political standoffs. During these years of minority governments, only a third of government bills were voted by MPs, often after long deliberations between political parties. The KMT came back to power with Ma Ying-jeou's election in 2008. The Great Justices, Taiwan's constitutional court, consistently strengthened their position as an independent institution. They played no role during the « Temporary provisions » (martial law) period. Along with Taiwan's democratisation starting in the 1990's, however, the Great Justices stayed away from political matters, privileging procedural solutions and institutional frameworks for conflict resolution, but in matters of civic liberties and human rights, the Great Justices ruled in favour of protecting and extending the rights already enshrined in the 1947 Constitution.

**INTERVENTION 4**

Auteur : Delphine Thivet, EHESS

Titre de la communication : Des juges contre la faim. Le cas *People's Union for Civil Liberties* v. *Union of India & Others*, 2001 et l’émergence d’un droit constitutionnel à l’alimentation en Inde

Résumé :

La visée de cette communication est de faire retour sur une mobilisation juridique (*Campagne pour le droit à l’alimentation*) apparue il y a une dizaine d’années en Inde en 2001 suite à la plainte déposée par la *People’s Union for Civil Liberties* auprès de la Cour Suprême indienne pour violation du droit à l’alimentation. Celle-ci a profondément marqué le débat politique national indien au point de mettre à l’agenda législatif et de faire voter par le Parlement une nouvelle de loi sur la sécurité alimentaire en 2013. Il s’agit d’examiner plus précisément le rôle joué par les juges de la Cour suprême dans la légitimation de la faim comme problème public en Inde en insistant en particulier sur leur travail d'interprétation de la Constitution indienne, d’orientation en matière de politique publique alimentaire mais aussi de suivi et de contrôle pour assurer l’effectivité de leurs ordonnances. À cet égard on s’interrogera sur les facteurs qui ont pu favoriser la réceptivité de la Cour à l’égard de cette « cause », tels que la nature du système juridique, la culture juridique des juges qui la composent, leur sensibilité à la question des droits sociaux, ainsi que le contexte politique plus large.

Title : Judges Against Hunger. The case “*Peoples Union For Civil Liberties vs Union Of India”*, 2001 and the emergence of the right to food as an Indian constitutional right

Abstract :

The purpose of this paper is to analyze the impact of a legal mobilization (*Right to Food Campaign*) initiated in India in 2001, when violations of the right to food have been brought before the Indian Supreme Court (*People's Union* *for* *Civil Liberties* *v. Union Of India*). This mobilization has played an important role in framing the terms of the national political debate on food security, leading to the definition of a new National Food Security Bill in 2013. The paper will examine the role of the judges of the Supreme Court in legitimizing hunger as a public issue in India. A special emphasis will be put on the role of judges in interpreting legislation and Constitution, in orientating food public policies but also in monitoring the implementation of their orders. Finally, this paper will consider what may have favored the openness and receptivity of the Court regarding food insecurity issue, in particular the specificity of the Indian legal system, the legal culture of the judges, the judges’ sensitivity to social rights issues, as well as the broader political context.